COREPS Nouvelle-Aquitaine

Commission politiques & financements publics

Réunion du 26 mars 2026

visioconférence

COMPTE-RENDU DE REUNION

(projet soumis à relecture – maj. 22/04/26)

I. Liste des présences

Collège Etat & collectivités
Maylis DESCAZEAUX, , DRAC Nouvelle-Aquitaine
Marianne VALKENBURG, DRAC Nouvelle-Aquitaine
Nathalie LEURET, Région Nouvelle-Aquitaine
Patricia OUDIN, Région Nouvelle-Aquitaine
Marion VILLEREAU, Région Nouvelle-Aquitaine
Eric KOSCIELNIAK, DREETS Nouvelle-Aquitaine

Collège Organisations professionnelles d'employeurs
Nicolas FAYE, LES FORCES MUSICALES
Nathalie YERAMIAN, SCENE ENSEMBLE
Morgan HELOU, SYNDEAC
Jean-Christophe BOISSONNADE (SYNDEAC)
Stéphane DETRAIN (FNAR)
Haude HELLIO (EKHOSCENES)
Elodie DUCÉRÉ (SYNAVI)

Collège organisations syndicales de salariés
Stéphane GORNIKOWSKI, F3C-CFDT
Timo METZEMAKERS, SNAM-CGT
Sébastien COUTANT, SFA-CGT
Jean-Luc BERNARD, SN3M-FO

Collège membres associés
Bertrand QUEYROI, AFDAS
Thomas VRIET, L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine

Coordination
Sylvain COUSIN, L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine

Absences excusées
Rémi Faure (SMA), Anne-Claire ROCTON (DRAC Nouvelle-Aquitaine), Emmanuelle PAOLETTI (SYNDEAC), Jean-Christophe BOISSONNADE (SYNDEAC), Frédéric VILCOQ (Région Nouvelle-Aquitaine), Philippe DEMOULIN (SYNAVI), Mathilde COUPEAU (SMA), Monique RUZE (CESER), Elisabeth DOUZILLE (Région Nouvelle-Aquitaine)

projet

II. Ordre du jour

1. Actualités des travaux du COREPS et point de calendrier
2. Actualités des perspectives budgétaires 2026 (État / Région Nouvelle-Aquitaine)
3. Point d'avancement sur le chantier Trésorerie
4. Lutte contre le travail illégal — Point d'actualité
5. Questions diverses

Documents joints :

- *Synthèse "chantier trésorerie" - Etats des lieux et préconisations*
- *Calendrier 2026 actualisé*
- *Compte-rendu "réunion coordination Coreps" du 3 mars*

projet

III. Synthèse — Points essentiels de la réunion

1. Gouvernance, portage et vie du COREPS

Rappel : le portage de la coordination du COREPS va être confié à CO, dans le courant du printemps 2026 (mai-juin-juillet, date exacte à préciser). Le principe de ce « transfert » a été validé lors d'une réunion spécifique le 3 mars 2026.

Par ailleurs, L'A. procédera aux derniers licenciements le 30 avril 2026. Une rencontre professionnelle de clôture est organisée le mercredi 29 avril au Meta à Poitiers, à partir de 17h, ouverte à tous.

Patricia OUDIN (Région) quittera ses fonctions au 1er mai 2026 (départ en retraite). Ce sera son avant-dernière réunion COREPS.

2. Calendrier des prochaines réunions

- Commission CVE (Cellule de Veille pour l'Emploi) : reportée du jeudi 2 avril au **mercredi 22 avril 2026 à 10h** (Sylvain COUSIN en formation professionnelle le 2 avril).
- COPIL COREPS : proposé au **mercredi 3 juin 2026 matin à Poitiers** (Salle de Réunion – Hôtel de Région - réservation lancée par Marion VILLEREAU) + groupe de travail (à définir) l'après-midi
- Plénière COREPS : décalée à **septembre-octobre 2026**, (hypothèse de la planifier à La Meca dans la continuité de la rentrée de l'OARA en discussion).
- Journée nationale Intercoreps et comité des Coreps : **vendredi 10 juillet, Avignon**.

3. Perspectives budgétaires 2026 — État des lieux

DRAC (Maylis DESCAZEAUX) : Situation inédite de baisse simultanée sur l'ensemble des programmes. Programme 131 (Création) : -5 % ; Programme 361 (Démocratisation et action territoriale) : -5 % ; Programme 175 (Patrimoine) : -25 % ; Programme 334 (Industries culturelles) : -20 %. S'y ajoute une mesure d'auto-assurance de 10 % demandée à tous les ministères, contre laquelle la ministre a demandé une exonération. La situation n'est pas encore stabilisée au 26 mars. **À partir du 2 avril, la DRAC commencera à verser des avances de 50 à 75 % des subventions 2025**, avec complément en cours d'année. Un point de mise à jour est proposé dans trois semaines.

Région (Nathalie LEURET / Patricia OUDIN) : Baisse globale de 7,5 % sur le fonctionnement, soit 3,6 M€ d'effort. Tous les secteurs sont impactés, entre -2,5 % et -9,5 %. Le spectacle vivant est le secteur le plus touché (-9,5 % sur la ligne), mais de façon différenciée selon les structures. Deux critères principaux guident les arbitrages : l'implantation en territoires à enjeu culturel fort (carte DATAR) et le fait d'être une structure employeuse. Les compagnies (sanctuarisées) passent en commission permanente en avril. Les lieux seront traités de mai à juillet, avec une baisse autour de 10 % différenciée. Les musiques actuelles : ligne SMAC sanctuarisée, gel d'un appel à projets du fonds créatif sur le contrat de filière. **Annonces officielles aux structures : à partir de la semaine suivant la réunion**, sous l'autorité de Charline Claveau (élue référente culture).

4. Chantier Trésorerie — Avancées et décisions

Le diagnostic est validé collectivement. Deux axes de travail sont retenus pour approfondir : (1) le dialogue de gestion avec les financeurs publics et les établissements bancaires ; (2) la création d'un outil financier régional (fonds de solidarité ou fonds de trésorerie public). Un **groupe de travail resserré** est constitué, avec restitution prévue à la plénière de septembre-octobre 2026. Participants : Marianne VALKENBURG (DRAC), Benoît SITZIA (Scène Ensemble), Nicolas FAYE (LFM), Stéphane GORNIKOWSKI (F3C), Stéphane DETRAIN (Grand-Rue/FNAR), Elodie DUCÉRÉ / Philippe DEMOULIN (SYNAVI), Patricia OUDIN / Marion VILLEREAU (Région Nouvelle-Aquitaine). Une enquête rapide sur les relations bancaires des structures est envisagée, à piloter avec les fédérations.

5. Lutte contre le travail illégal

Le chantier LCTI est relancé. L'URACTI (intervention de Eric KOSCIELNIAK) signale une campagne nationale du ministère du Travail de mars à août 2026 ciblant le recours abusif aux travailleurs indépendants dans l'événementiel. La CGT Spectacle (Timo METZEMAKERS) alerte sur la situation spécifique des orchestres de bal (travail dissimulé structurel, disparition menacée du métier de musicien de bal professionnel). **Un groupe de travail est relancé**, avec un objectif de déclinaison régionale de la convention nationale LCTI. La cellule des licences d'entrepreneurs de spectacles (DRAC) sera associée.

projet

IV. Compte rendu exhaustif des débats

1. Ouverture et tour des présences

Sylvain COUSIN : réalise le tour des absences et des présences.

2. Actualités des travaux du COREPS et calendrier

2.1 Transfert de la coordination

Sylvain COUSIN : Point sur la réunion du 3 mars 2026 consacrée à l'avenir de la coordination. Le principe de confier le portage de la mission de coordination du COREPS à l'organisme CO a été validé. Le début de cette mission devrait être effectif dans le courant du printemps 2026 ou début d'été (mai, juin ou juillet — date exacte à préciser avec CO). Un compte rendu de cette réunion est partagé dans le chat.

Note : L'A. — Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine procédera aux derniers licenciements le 30 avril. La date de dissolution officielle de la structure n'est pas encore fixée (vraisemblablement courant juin-juillet). Une rencontre professionnelle de clôture est organisée le **mercredi 29 avril, au Meta à Poitiers à partir de 17h**, ouverte à l'ensemble de la profession.

2.2 Calendrier des réunions

Sylvain COUSIN : La commission CVE prévue le jeudi 2 avril est reportée au mercredi 22 avril à 10h (formation professionnelle du coordinateur 'explorer les conflictualités au travail », à Paris, La Belle Ouvrage). La plénière prévue en juin est décalée à la rentrée septembre-octobre. Le COPIL reste en juin, proposé au mercredi 3 juin matin à Poitiers. L'après-midi se tiendra un groupe de travail.

Marion VILLEREAU (Région) : Lance la réservation pour une salle à l'hôtel de Région de Poitiers. La réservation est actée en séance. Le COPIL du 3 juin à Poitiers est validé.

Patricia OUDIN : Je suggère d'articuler la plénière avec les travaux de l'interfilière, et de co-construire avec les réseaux dans le cadre de cette plénière. Si Co porte le COREPS, il y a là une cohérence à construire.

Sylvain COUSIN : Une hypothèse est de positionner la plénière l'après-midi de la rentrée de l'OARA, sous réserve d'accord avec Joël Brouch et La Région Nouvelle-Aquitaine. Configuration en discussion, si pas possible en septembre, report en octobre, novembre, voire décembre.

La journée nationale Intercoreps est confirmée pour le **vendredi 10 juillet à Avignon**.

Morgan HELOU (Syndeac) : Sur la plénière en septembre-octobre : pour la mobilité dans une région aussi grande, adosser l'événement à quelque chose d'autre (OARA, ou autre événement) facilite la participation.

3. Actualités des perspectives budgétaires 2026

3.1 Point DRAC Nouvelle-Aquitaine

Maylis DESCAZEAUX (DRAC NA) : On n'est pas encore tout à fait stabilisés. Ce qui est certain : les crédits ont été votés en baisse sur l'ensemble des programmes — c'est une situation inédite.

Niveaux de baisse par programme (crédits délégués à la DRAC NA) :

- **Programme 131** (Création / soutien au spectacle vivant) : **-5 %** par rapport à 2025
- **Programme 361** (Démocratisation et action territoriale) : **-5 %**

projet

- **Programme 175** (Patrimoine, restauration et entretien) : **-25 %**
- **Programme 334** (Industries culturelles) : **-20 %**

• S'ajoute à ces baisses une obligation d'auto-assurance de 10 % demandée à l'ensemble des ministères (mécanisme de réserve pour faire face aux imprévus). La ministre a demandé à en être exonérée, en faisant valoir l'effet disproportionné sur les écosystèmes culturels et la part très faible que représenterait la culture dans la dépense globale. Cette exonération n'est pas encore accordée au moment de la réunion. Ce gel supplémentaire potentiel de 10 % rend le travail de programmation régionale très difficile.

• La maquette globale sera validée par le contrôle budgétaire régional le 2 avril. À partir de cette date, la DRAC commencera à dépenser sur la base de 50 à 75 % de la subvention 2025 pour chaque structure, avec un complément en cours d'année. L'objectif est de ne pas faire attendre davantage les structures. Un point de mise à jour est proposé dans trois semaines (lors de la réunion du 22 avril).

3.2 Point Région Nouvelle-Aquitaine

Nathalie LEURET (Région) : Je vais rester prudente pour une bonne raison : les annonces aux opérateurs ne sont pas encore faites, et les arbitrages sont encore en cours de finalisation. Charline avait rendez-vous avec le président lundi, elle doit encore faire quelques ajustements.

Éléments communiqués :

- Baisse globale du fonctionnement : **-7,5 %**, soit un effort de **3,6 millions d'euros**.
- Tous les secteurs sont impactés. Amplitude des baisses : entre -2,5 % et -9,5 % selon les lignes budgétaires.
- **Le spectacle vivant est le secteur le plus impacté : -9,5 % sur la ligne**, mais de façon différenciée selon les structures.
- Deux critères directeurs dans les arbitrages : l'implantation en **territoires à enjeu culturel fort** (carte DATAR, critères affinés) et le fait d'être une **structure employeuse**.

• Les compagnies et équipes artistiques passent en commission permanente en avril — leur ligne est grosso modo sanctuarisée. On a souhaité maintenir des nouvelles entrées cette année, même en période de baisse, ce qui implique un rééquilibrage des aides.

Sur les lieux :

- Traitement entre mai et juillet, baisse aux alentours de 10 % sur la ligne, différenciée selon : label ou non, implantation en territoire à enjeu.
- Les structures en difficulté de trésorerie (repérées par le dialogue de gestion) seront présentées en priorité.
- Les annonces seront portées par Charline Claveau avec l'appui des élus de territoire. Calendrier : à partir de la semaine suivant la réunion.

Patricia OUDIN (Région) : Pour être précis : les territoires à enjeu culturel fort et les structures employeuses sont le fil conducteur général, pas seulement pour le spectacle vivant. Ça vaut pour l'ensemble des arbitrages sur toutes les lignes. Sur les manifestations : celles qui ont de l'emploi permanent ont été préservées. Les baisses portent plutôt sur les manifestations reposant uniquement sur du bénévolat.

projet

Nathalie LEURET (sur musiques actuelles) : La ligne SMAC est sanctuarisée. Sur le contrat de filière musiques actuelles, on gèle l'appel à projets « Lieux de Proximité » cette année, ce qui permet de maintenir les aides aux structures. Cette décision a été discutée avec le RIM et MUSA.

Nathalie YERAMIAN (Scène Ensemble) : Je note que le LPCP est le seul programme qui incluait à la fois les musiques actuelles et les musiques dites « savantes ». Et j'interroge sur le nouveau règlement d'intervention manifestations : y a-t-il une nouvelle date de présentation ?

Nathalie LEURET : On peut envisager une séance sur le RI MANIF le 22 avril, je vais vérifier la disponibilité de Catherine DELPEUCH et Delphine Morange.

3.3 Réactions des représentants syndicaux et professionnels

Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) : La CGT Spectacle tient aujourd'hui (26 mars) une journée d'action. Une délégation se rendra à la DRAC à 14h pour remettre un courrier présentant l'ensemble du cahier revendicatif. Le courrier est partagé dans le chat.

Note : le courrier de la CGT Spectacle du 26/03/2026 a été mis à disposition dans le chat par le coordinateur (*lien cloud*).

Sylvain COUSIN (animation) : Au regard des informations partagées, quelles informations attendez-vous pour le 22 avril, sous quelle forme ?

Les échanges sur ce sujet restent limités. Stéphane DETRAIN relève que l'emploi intermittent sera également impacté par les baisses aux lieux. La séquence se clôt sur le constat d'une situation difficile, avec rendez-vous au 22 avril pour un point actualisé.

3.4 Question transversale : solidarité entre structures

Patricia OUDIN (Région) : Comment le COREPS peut-il imaginer une forme de solidarité, d'entraide entre structures ? Des structures plus solides pourraient soutenir celles plus fragilisées. Des personnes sortent de l'intermittence. C'est une question qui me taraude : comment travailler de manière plus solidaire, plus collective, plus coopérative ?

Sébastien COUTANT (SFA-CGT) : J'ai du mal à entendre ça dans ce cadre. La solidarité, elle existe structurellement : c'est la sécurité sociale, la cotisation, l'assurance chômage. Dire que le désengagement des financements publics et l'affaiblissement des conquêtes sociales se joueraient par des solidarités avec les miettes restantes, c'est un peu délicat. La meilleure solidarité, c'est l'action syndicale. Les chiffres du SFA sont catastrophiques : des gens qui quittent le métier, des permanents licenciés. Ça ne se résout pas par de la coopération informelle mais par des conquêtes politiques et sociales.

Patricia OUDIN (réponse) : Je comprends ce que dit Sébastien. Et en même temps, nous sommes tous sur ce bateau-là. Cette situation impacte tout le monde, différemment certes, mais tout le monde.

4. Chantier Trésorerie

4.1 Présentation de la note de synthèse

Sylvain COUSIN : Le diagnostic est largement établi : problématiques de trésorerie de plus en plus prégnantes, liées au glissement des notifications, à la baisse des aides publiques, à des charges en hausse, dans un cadre de gestion généralement sain et professionnel. J'ai synthétisé les échanges des réunions précédentes dans une note interne partagée dans le chat : *lien vers le document*.

projet

Quatre axes de préconisations ont été identifiés dans les travaux précédents :

- **Axe 1 — Dialogue de gestion renforcé** avec les financeurs publics (calendriers de notification et versement) et avec les établissements bancaires (réduction des frais, notamment DAI).
- **Axe 2 — Construction d'un outil financier de trésorerie** : fonds de solidarité interfilière (modèle RIM élargi) ou fonds public abondé par l'État, la Région et les collectivités (avec exploitation potentielle des reliquats et soldes non consommés).
- **Axe 3 — Renforcement de l'accompagnement et de l'ingénierie** : offres d'accompagnement plus précises pour les structures en difficulté.
- **Axe 4 — Structuration durable du financement culturel** : dialogue collectif avec les acteurs bancaires et stratégie commune à l'échelle des filières.

4.2 Contributions et échanges

Nicolas FAYE (LFM) : Il y a deux sujets distincts : le lobbying pour débloquer les situations (relations bancaires) et la création d'un fonds spécifique de soutien entre acteurs. Des structures avec une certaine surface financière pourraient soutenir des structures plus faibles. On se heurtera à des problématiques juridiques, il faut y réfléchir. Les Forces Musicales sont partantes pour contribuer aux deux axes.

Stéphane GORNIKOWSKI (F3C) : Première remarque : on n'a pas aujourd'hui d'état des lieux des relations bancaires des acteurs du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine. Savoir qui est au Crédit Coopératif, qui est ailleurs, pourrait permettre d'entamer un dialogue collectif avec les établissements. J'ai l'exemple de deux scènes nationales à la même agence qui n'étaient pas traitées pareillement — c'est en discutant ensemble qu'elles ont pu corriger ça. Un sondage sur les relations bancaires prendrait 15 minutes à monter si les fédérations relaient.

• Deuxième remarque : j'ai renoncé à des dispositifs d'aide à la trésorerie parce que le coût en temps et en complexité administrative dépassait le montant en jeu (5 000 euros). Il faut travailler sur la proportionnalité entre les montants et la complexité du système. Et sécuriser juridiquement les prêts entre associations — ça se fait, ça s'est fait, mais pas toujours dans les clous.

Sylvain COUSIN (réponse) : Le RIM a exposé lors d'une réunion précédente (en Novembre 2025 : *compte-rendu*) un fonds de solidarité permettant précisément ce prêt sécurisé entre associations, avec garantie en cas d'impayé.

Morgan HELOU (SYNDEAC) : Le Syndeac a organisé une réunion avec la direction régionale du Crédit Coopératif, regroupant compagnies et lieux, pour homogénéiser les modalités de traitement. C'est un travail de pédagogie qui porte ses fruits : sortir de la relation interpersonnelle agence-structure et avoir un discours collectif au niveau régional. C'est quelque chose qu'on peut refaire. L'initiative avait été lancée par Didier Grimel (directeur adjoint du syndicat).

Marianne VALKENBURG (DRAC) : Je rejoins les propositions. Pour les avis négatifs de comités consultatifs, la DRAC ne fait pas attendre trois mois — elle prévient assez tôt. Sur France Active, il faudrait les solliciter directement pour explorer s'il existe des modèles autres que celui mis en place avec le RIMI. Je suis partante pour participer au GT.

Elodie DUCÉRÉ (SINAVI) : Ce sujet est universel : dans toutes les régions (Grand Est notamment), même diagnostic sur la fonte des fonds propres. À ma connaissance, c'est en COREPS Nouvelle-Aquitaine que c'est le plus précisément travaillé. Le SINAVI est intéressé pour participer.

Patricia OUDIN (Région) : Il y a une question qu'on n'aborde jamais parce que c'est tabou dans la culture : le retour sur investissement. Quand une coproduction tourne beaucoup, comment cette structure peut-elle contribuer à accompagner d'autres ? C'est une question de modèle économique.

projet

Les droits de suite en sont une forme. Ça pourrait aussi être un sujet à l'échelle nationale, à l'Intercoreps d'Avignon.

Morgan HELOU (sur les droits de suite) : L'OARA a arrêté d'appliquer les droits de suite en tant que coproducteurs, vu les difficultés de production actuelles.

Nicolas FAYE (LFM) : En tant que directeur adjoint de l'Opéra de Limoges, je peux témoigner de la position de notre structure : c'est plutôt l'inverse. Aujourd'hui, on essaie au maximum d'anticiper les paiements de coproduction très longtemps à l'avance, en faisant des avances. On est vraiment dans une logique de soutien maximum aux compagnies et aux structures qu'on accompagne en coproduction.

4.3 Décisions sur le chantier trésorerie

Sont actés en séance :

- Le diagnostic est validé et peut être transmis à l'ensemble de la profession (cf. La première partie de la *note interne*).
- Un groupe de travail resserré est constitué sur deux axes : dialogue de gestion / relations bancaires et création d'un outil financier régional.
- Composition du GT : Marianne VALKENBURG (DRAC), Benoît SITZIA (Scène Ensemble — validé par Nathalie Yeramian au moment de la réunion), Nicolas FAYE (LFM), Stéphane GORNIKOWSKI (F3C), Stéphane DETRAIN (Grand-Rue/FNAR), Elodie DUCÉRÉ / Philippe DEMOULIN (SYNAVI), Patricia OUDIN et Marion VILLEREAU (Région NA), Stéphane GORNIKOWSKI (F3C).
- Une première réunion de ce GT est à caler dans la deuxième quinzaine d'avril.
- Un sondage rapide sur les relations bancaires des structures sera préparé et relayé via les fédérations et syndicats d'employeurs (pilotage Stéphane DETRAIN).
- Livrable attendu : restitution à la plénière de septembre-octobre 2026, avec des préconisations concrètes sur un outil à l'échelle régionale.

5. Lutte contre le travail illégal

5.1 Actualité nationale — Campagne 2026

Eric KOSCIELNIAK (DREETS NA) : Le ministère du Travail a lancé en 2026 une campagne nationale contre le recours abusif au statut de travailleur indépendant (« salarié déguisé ») dans l'événementiel, le commerce et l'hôtellerie-restauration. Elle est structurée en trois axes : informer/sensibiliser, contrôler (mars à août 2026), évaluer. Sur le volet information : rappel des différences salarié/indépendant, diffusion grand public, encouragement à la régularisation, valorisation des outils d'emploi salarié. Un lien vers le site du ministère du Travail est partagé dans le chat (guide sur le faux salariat). Contact URACTI à transmettre pour préparer la réunion du 22 avril (transmission du nom du responsable de l'URACTI par intérim de la DREETS Nouvelle-Aquitaine : M. Fabien GRANDJEAN, Responsable de la Mission Animation et Pilotage).

- *Le recours abusif aux travailleurs indépendants* (Ministère du travail, 10/03/2026)

Note : l'inspection du travail ciblera plus particulièrement le secteur de l'événementiel de mars à août 2026.

projet

5.2 Réactions des organisations

Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) : Le chantier LCTI est une priorité pour nous. On est satisfaits de cette campagne sur les indépendants. Mais la majorité du travail dissimulé qu'on observe se passe dans le secteur occasionnel, notamment les orchestres de bal. Des associations sans licence d'entrepreneur de spectacles facturent des prestations autour de 1 600 euros contre 2 000-2 500 pour un orchestre professionnel. La situation est tellement présente qu'on craint la disparition du métier de musicien de bal professionnel. Il faut aussi travailler sur cette forme de travail illégal.

Eric KOSCIELNIAK (DREETS NA) : Pour les signalements : deux voies — l'inspection du travail et les CODAF (Comités Départementaux Anti-Fraude, incluant URSSAF, France Travail, Inspection du Travail). Ce sont les points d'entrée pour les situations constatées.

Timo METZEMAKERS : On souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour une déclinaison régionale de la convention nationale LCTI. Point important : faciliter la transmission d'informations entre les services de l'État. Et mettre en place une instance de suivi (cellule de suivi) qui se réunit une à deux fois par an.

Marianne VALKENBURG (DRAC) : On associera le bureau des licences d'entrepreneurs de spectacles, qui peut observer des situations mais n'a plus de cadre pour les traiter depuis la disparition des comités.

Patricia OUDIN (Région) : J'observe deux tendances : (1) dans les fonctions support, les intermittents tendent à ne plus se payer régulièrement en attendant les subventions — ce qui pourrait constituer une forme de travail illégal ; (2) augmentation des ruptures conventionnelles pour créer une structure, puis retour en prestataire. Ces phénomènes semblent croissants, même si c'est une impression.

Eric KOSCIELNIAK : Les ruptures conventionnelles augmentent globalement, dans tous les secteurs, sans spécificité notable dans le spectacle vivant.

Sylvain COUSIN : A noter : le projet de loi visant à réduire la durée d'indemnité suite à rupture conventionnelle est en cours : cf. *article*, Les Echos, 26/03/26

5.3 Décisions sur la LCTI

- Le groupe de travail LCTI est relancé (il était en suspens).
- Coordination Sylvain COUSIN / Marianne VALKENBURG pour constituer le GT.
- Objectifs : déclinaison régionale de la convention nationale LCTI ; circulation de l'information entre services ; comité de suivi annuel ou bisannuel.
- La cellule des licences d'entrepreneurs de spectacles (DRAC) sera intégrée au GT.
- Le point LCTI sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion CVE du 22 avril, avec le contact URACTI.

6. Clôture

Sylvain COUSIN : L'ordre du jour est épuisé. La prochaine réunion est fixée au mercredi 22 avril (Commission CVE). Ce sera la dernière réunion de Patricia OUDIN au COREPS avant son départ en retraite le 1er mai. Merci à toutes et tous pour vos contributions.

Levée de séance : 11h50 environ.

projet